

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Hautes-Pyrénées se mobilisent autour du parcours de santé des personnes âgées

**Invitation presse
avant le démarrage du projet-pilote PAERPA dans les Hautes-Pyrénées
(Personnes âgées en risque de perte d'autonomie)**

En présence de
Mme Monique CAVALIER, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
M. Michel PELIEU, Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
Mme Jeanine DUBIE, Députée et Vice-Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
**M. le Directeur de la CARSAT et Mmes les représentantes de l'Assurance Maladie
et de l'Assurance Vieillesse**

à **RABASTENS DE BIGORRE** → le **Lundi 16 septembre 2013 à 15h45**
EHPAD/SSIAD - Rue de Bourdalats

La prise en charge des personnes âgées est un axe prioritaire de la politique de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil général des Hautes-Pyrénées et des organismes de sécurité sociale.

L'ARS a mobilisé tous ses partenaires des Hautes-Pyrénées pour expérimenter dans le département un projet-pilote national sur cette priorité qu'est la santé des personnes âgées. La candidature des Hautes-Pyrénées a été retenue par le Ministère des affaires sociales et de la santé, parmi 8 sites en France.

Le projet PAERPA vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées confrontées à une perte d'autonomie. Dans les Hautes-Pyrénées, la mise en œuvre de ces actions va bénéficier d'un appui national spécifique.

Pour préparer le démarrage de ce projet, les partenaires privilégiés seront rassemblés sur le terrain lundi 16 septembre 2013, à l'EHPAD de Rabastens-de-Bigorre. Cette réunion de travail sera suivie d'un échange avec la presse à 15h45, en présence notamment de Mme Monique CAVALIER, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et de M. Michel PELIEU, Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Ce projet va prendre appui sur les expériences déjà menées dans les Hautes-Pyrénées et sur un partenariat actif avec le Gérontopôle de Toulouse. Au plus près des réalités de terrain, les axes de travail seront concentrés sur les difficultés de certaines étapes du parcours de vie des personnes âgées : par exemple la détection des situations de perte d'autonomie, la sécurisation du maintien à domicile la nuit, la coordination entre professionnels de santé en cas d'hospitalisation des personnes âgées, leurs conditions d'accueil aux urgences, les risques de iatrogénie médicamenteuse, les difficultés de déplacement en milieu rural...

L'ARS, le Conseil Général, les organismes d'Assurance Maladie et d'Assurance Vieillesse, s'engagent pour 5 ans dans la mise en œuvre de ce projet, au service des personnes âgées dans les Hautes-Pyrénées.